



IESM

Institut d'Enseignement
Supérieur de la Musique
EUROPE ET MÉDITERRANÉE

**CULTURES ET COLLECTIVITÉS LOCALES
ACCOMPAGNEMENT VAE DE PROFESSEUR
DE MUSIQUE, SESSION 19-20**

ENTRE SEPTEMBRE 2020 ET FEVRIER 2021

L'ACCOMPAGNEMENT VAE DE :

UN ACCOMPAGNEMENT DYNAMIQUE PAR UNE AGENCE TRES ACTIVE DANS LA VAE DE ET DANS L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'OBJECTIF DE CET ACCOMPAGNEMENT EST DOUBLE :

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle et les compétences visées. Les entretiens et les ateliers doivent permettre au candidat de remplir les objectifs suivants :

- De cibler les activités caractéristiques de son expérience les plus en adéquation avec les exigences du référentiel de la certification visée,
 - D'exposer par écrit et par oral son expérience en rapport avec la certification visée,
- Cultures et Collectivités Locales 2019-2020 VAE IESM©

- De rédiger et constituer son dossier VAE avec « ses » mots, sa singularité,
 - De se présenter à une évaluation en situation professionnelle et de constituer son dossier de preuves.
- Mais aussi, les informations dispensées aux candidats quant aux différents environnements professionnels auxquels ils peuvent être confrontés, ou ceux qui reflètent leur exercice professionnel en vigueur, leur offrent la possibilité d'actualiser leurs connaissances pédagogiques et réglementaires.

21H D'ACCOMPAGNEMENT

AVEC ENTRETIENS INDIVIDUELS, REPARTIES EN :

6H D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

en face à face ou Skype possible

Entretiens individuels : 6 heures au total par candidat

Chaque candidat dispose d'un capital de 6 heures d'entretiens avec son accompagnateur, qu'il répartit suivant sa progressivité. Le candidat est ainsi guidé dans la production de son livret de compétences, les entretiens constituant des échéances permettant une démarche qualitative d'analyse et de formalisation de l'activité visée par la VAE. Si le face à face en bureau confidentiel est à privilégier, une partie de ces entretiens peut être réalisée, à la demande du candidat, par vidéoconférence, skype ou téléphone. Les relectures de dossiers, ou conseils durant l'accompagnement, font également l'objet de sollicitations par mails.

 RVS à prendre avec le consultant pour envisager un premier RV dès octobre 2020, le livret 2 devant être retourné à l'IESM pour le 22 janvier 2021

 Marseille, 180 avenue du Prado


6H D'ATELIER COLLECTIF

sur les modes d'enseignement artistique et l'environnement professionnel des enseignants :

Les systèmes d'enseignement artistique :
pour maîtriser les cursus en vigueur : les SOP, la charte des établissements d'enseignement artistique, le décret et l'arrêté de classement des établissements, le système d'enseignement supérieur dans le spectacle vivant

Le cadre de fonctionnement : les différents niveaux de collectivités, le fonctionnement de base d'une collectivité, les fondamentaux statutaires en FPT (modes d'accès, cadres d'emplois AEA et PEA, carrière), éléments de base sur le droit du travail et la convention collective de l'animation (écoles associatives)

 Lundi 14 décembre 2020

 Marseille, Canopé/CRDP 31 bd d'Athènes
(200 mètres de la gare)

6H D'ATELIER COLLECTIF

avant les RV individuels

Atelier collectif méthodologique de conception du dossier « livret de compétences » : 6 heures

Atelier réalisé par petits groupes permettant de comprendre les objectifs de la validation, le descriptif du référentiel de compétences du DE, de définir une méthodologie d'analyse de compétences et de montage du livret de compétences avec exercices pratiques.

 Le 28 septembre 2020, selon nombre de candidats.

 Marseille, Canopé/CRDP 31 bd d'Athènes
(200 mètres de la gare)

3H D'ATELIER COLLECTIF

de simulation d'entretiens de jury

 Semaine du 25 janvier ou du 1er février 2021, selon les dates de jury VAE décidées par IESM.

 Marseille, Canopé/CRDP 31 bd d'Athènes
(200 mètres de la gare)

CULTURES ET COLLECTIVITES LOCALES : SPECIALISEE DANS LA VAE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



CULTURES ET COLLECTIVITÉS LOCALES DÉTIENT UNE FORTE EXPERTISE DANS L'ACCOMPAGNEMENT VAE AU DE DE PROFESSEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE : C'EST L'AGENCE QUI RÉALISE L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS DEPUIS LES PREMIÈRES SESSIONS DE VAE.

Son expertise en accompagnement concerne aussi les métiers techniques du spectacle vivant, de la petite enfance, les métiers du sport (VAE brevet d'éducateur sportif).

Tous les accompagnateurs de Cultures et Collectivités Locales sont des professionnels formés spécifiquement et diplômés dans l'enseignement artistique.

Ils exercent leur mission d'accompagnement VAE à temps plein pour le compte de l'agence et peuvent se consacrer pleinement aux candidats qu'ils accompagnent pendant toute la durée de l'accompagnement et sont ainsi plus disponibles et réactifs et offrent un service personnalisé à chaque candidat. Pas de question sans réponse rapide !

Parce que l'accompagnement individuel implique une relation entre l'accompagné et l'accompagnateur, faite de confiance et de respect mutuels, parce que c'est une relation d'aide, d'écoute et d'échanges où le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions,

parce que l'accompagnateur est garant de la confidentialité des informations transmises par les candidats qu'il accompagne, l'entretien individuel se déroule dans un bureau fonctionnel et individuel.

De plus Cultures et Collectivités Locales est tenu au strict respect de prescriptions d'ordre déontologique : le candidat reste propriétaire exclusif des écrits réalisés et l'accompagnateur s'engage à ne pas divulguer les propos qu'il aura recueillis ou dont il aura eu connaissance. Il n'appartient en aucun cas à l'accompagnateur de se substituer au candidat Chaque accompagnateur se garde bien de porter un quelconque jugement de valeur sur le candidat, respectant ainsi le principe de l'écoute neutre des personnes : le récit des pratiques faisant l'objet d'un repérage entre le lien existant entre le récit de la pratique professionnelle et les textes du diplôme visé.

QUI SOMMES NOUS ?

Cultures et Collectivités Locales, organisme de formation au coeur du service public culturel, a été fondée en 2004 par Lydie Grondin. (Nommée par arrêté du ministre de la culture, pour siéger dans la commission professionnelle consultative et est membre de la CPNEF-SV-commission paritaire nationale emploi-formation-spectacle vivant).
L'agence exerce les missions suivantes :

- 1** Missions de formation dans les domaines de la gestion et de l'administration des bibliothèques, du patrimoine, de la réglementation dans le spectacle vivant, des enseignements artistiques, des politiques culturelles et de la réglementation liée à la fonction publique territoriale,
- 2** Missions d'expertises statutaires et juridiques quant à l'évolution de la réglementation dans les domaines de la culture (spectacle vivant, enseignements artistiques, patrimoine et bibliothèques), expertise en RH,
- 3** Missions d'études, d'audits d'équipements culturels et de structures administratives,
- 4** Missions d'accompagnements de salariés et candidats à des VAE.

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR CULTURES ET COLLECTIVITES LOCALES

Lieu de déroulement des ateliers collectifs :

Paris et Marseille. Selon la domiciliation et le volume des candidats dans d'autres régions, d'autres ateliers peuvent être ouverts.

Entretiens individuels :

Bureaux fonctionnels dédiés à Paris intramuros et à Marseille

CULTURES ET COLLECTIVITES LOCALES - 56 boulevard Saint Germain 75005 Paris - Tél : 01 47 40 01 28 - Email : grondin.lydie@wanadoo.fr - S.A.R.L SIRET : 501 747 695 00010 RCS PARIS CODE NAF : 8559A AGRÉMENT DGFTP : 1175 3904 175

